

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 15 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT**

<b>Décision n° DE-2023-05-15 37</b>	<b>Délibération du BUREAU N° BU-2020-09-09</b>	<b>Groupe n° 4703 VGH Opération n° 4703 C1</b>	<b>SAINT AVE Le Clos du Dôme 2 VEFA</b>
---	--	--	---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 9 septembre 2020, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 7 **emprunts**, pour un montant total de **257 489 €**, correspondant à 7 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 0 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 7 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

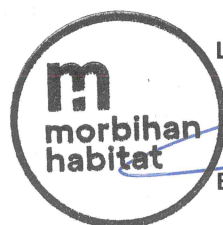
	<b>Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)</b>	<b>Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)</b>	<b>Prêt locatif à usage social (PLUS)</b>	<b>Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLUS)</b>
<b>Montant du prêt</b>	58 280 €	27 300 €	56 264 €	21 679 €
<b>Durée du préfinancement</b>	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois
<b>Durée de l'amortissement</b>	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
<b>dont durée du différé d'amortiss<sup>1</sup></b>	néant	néant	néant	néant
<b>Périodicité des échéances</b>	annuelle			
<b>Index</b>	livret A			
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 20 points de base		taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base	
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
<b>Typologie GISSLER</b>	1A			
<b>Profil d'amortissement</b>	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
<b>Modalité de révision</b>	double révisabilité			
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)

Date d'effet du contrat de prêt				
Date de 1 <sup>ère</sup> échéance				
Garanties	Golfe du Morbihan – Vannes agglomération			

	Prêt locatif sociaux (PLS)	Prêt locatif sociaux destiné à l'acquisition du terrain (PLS)	Prêt locatif sociaux complémentaires (C PLS)	
Montant du prêt	29 903 €	22 893 €	41 170 €	
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	
dont durée du différé d'amortiss <sup>t</sup>	néant	néant	néant	
Périodicité des échéances	annuelle			
Index	livret A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A +1.11			
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	
Typologie GISSLER	1A			
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalité de révision	double révisibilité			
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	
Date d'effet du contrat de prêt				
Date de 1 <sup>ère</sup> échéance				
Garanties	Golfe du Morbihan – Vannes agglomération			

Fait à Vannes, le 15 mai 2023

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT